

LE MOT DU MAIRE

Par Guillaume LALANNE

Après un été particulièrement éprouvant et sans doute historique sur le plan des températures, l'hiver semble petit à petit s'installer. La tentation devient donc grande de rester bien au chaud à la maison. Mais avec les risques de coupures électriques et les préconisations de réduction de chauffage, je ne peux que vous inciter à venir trouver chaleur, réconfort et convivialité du côté du café associatif. Néanmoins, si vous souhaitez malgré tout rester chez vous pour profiter d'internet et de ses avantages, sachez

que l'arrivée de la fibre optique est imminente. Un forum des opérateurs se tiendra à Mugron le 15 décembre prochain au cours duquel vous pourrez obtenir tous les renseignements nécessaires pour préparer votre futur raccordement. Sur ce dossier, je tenais à vous rappeler l'engagement de la communauté des communes Terres de Chalosse à hauteur de 830 000€ aux côtés du SYDEC et du conseil départemental. Côté pratique, n'hésitez pas à faire remonter en mairie tout problème que vous rencontreriez que ce soit en terme d'éligibilité ou de facturation par un opérateur.

Enfin, ce numéro est aussi l'occasion de mettre en lumière les actions du syndicat de rivière SGLB sur le Gabas avec de nombreuses opérations réalisées sur notre commune ces 2 dernières années.

Il est temps pour moi de vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année en espérant vous retrouver nombreux le 8 janvier pour la cérémonie des vœux après 2 années d'abstinence.

Bonne lecture à tous.

DANS CE NUMERO

La fibre optique arrive

Le SGLB au service du Gabas

Echos du SIETOM de Chalosse

Le fonctionnement du café associatif / Interview des responsables du panier buissonnier

Diverses infos communales

DATES A RETENIR

Dimanche 11 décembre 10h-16h Marché de Noël de l'APE à Hauriet

> Dimanche 8 janvier à 11h Cérémonie des vœux

Vendredi 27 janvier 11h AG de l'âge d'or

Dimanche 5 février 11h AG de l'amicale culturelle



FORUM DE LA FIBRE ET DES OPÉRATEURS

Renseignement Éligibilité - Raccordement- Abonnement

à MUGRON

Jeudi 15 décembre de 13H à 19H

Salle Henri Emmanuelli

Un grand réseau public financé par ves collectivités









SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS DU GABAS DU LOUTS ET DU BAHUS

Depuis 2018, la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) appartient aux communautés des communes. Ces dernières ont fait le choix de transférer une partie très spécifique de cette compétence (le GEMA) à des syndicats de rivière qui sont spécialisés dans ces domaines. Le volet PI est géré par la communauté des communes sous assistance de l'Institution Adour. Le SGLB est un des 2 syndicats de rivière qui œuvre pour notre commune pour la partie Gabas tandis que le SAM (Syndicat Adour Midouze) s'occupe de la partie Adour. Les actions de ces syndicats sont nombreuses et variées mais se font toujours dans le cadre de l'intérêt général. Aussi, les berges du Gabas appartiennent aux propriétaires riverains et ce sont à ces derniers d'assurer le bon entretien des berges et le retrait des embâcles. Le SGLB n'interviendra sur des propriétés privées que lorsqu'un enjeu public est menacé (exemple : des embâcles entassés à 100 mètres en amont d'un pont peuvent présenter un danger pour l'ouvrage en cas de crue). Durant les 2 dernières années, les actions du SGLB sur notre commune (en faveur de l'intérêt général) ont été nombreuses comme en témoignent les photos suivantes :











ECHOS DU SIETOM DE CHALOSSE

Pourquoi votre taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM) a augmenté ?

Cela ne vous aura sûrement pas échappé, la TEOM a fortement augmenté en 2022 : +30% ce qui représente 2,2 millions d'euros à l'échelle du syndicat. Cette hausse est à la fois la conséquences de contraintes réglementaires mais elle est aussi nécessaire pour financer des investissements :

- l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : + 400 000 euros en 2022
- la création du nouveau casier d'enfouissement permettant d'enfouir jusqu'à la fin de notre autorisation administrative (2027)
- l'obligation de se désendetter très rapidement car nous ne pouvions plus emprunter

- l'achat de nouveaux points tri suite à l'extension des consignes de tri et à la densification des points de collectes (1 pour 180 habitants)

- l'achat de composteurs à destination des usagers suite à l'obligation du tri à la source des bio déchets à partir de 2023.

Faut-il continuer de trier?

Oui, il faut bien évidemment continuer de trier pour des raisons non seulement environnementales mais également financières car les déchets recyclables apportent une ressource budgétaire au SIETOM. Cela permettra d'éviter d'autres hausses et surtout de mieux les maitriser. A terme, chaque foyer devrait être facturé en fonction des déchets produits d'où l'importance de prendre l'habitude du geste de tri.



FONCTIONNEMENT DU CAFE ASSOCIATIF

Depuis le mois de juillet et ses premières ouvertures, notre café associatif commence à trouver son rythme de croisière. Les habitués s'y retrouvent pour boire un verre, jouer aux cartes ou tout simplement pour discuter. La convivialité règne dans cette salle et l'accueil y est toujours très agréable. Après réflexion, le conseil d'administration de l'amicale culturelle a décidé de revoir la plage d'ouverture du dimanche matin : les portes sont donc désormais ouvertes entre 10h et 13h, une occasion pour les nouveaux habitants de s'intégrer au sein de notre village.





3 questions à Marie, Anaëlle et Joëlle, responsables de l'association "Le panier buissonnier"

D'où est venue l'idée du panier buissonnier?

L'idée est née de l'envie de trouver, ici à Toulouzette, des produits de qualité issus du territoire, d'une fraîcheur assurée et au prix juste pour les consommateurs et les producteurs. L'envie d'être en contact direct avec ces

producteurs et de créer un espace de rencontres conviviales en ayant la satisfaction de contribuer à l'économie locale.

Comment cela fonctionne-t-il?

Le Panier Buissonnier n'est qu'un intermédiaire logistique entre le producteur et le consommateur. Nous assurons le moyen de commander et la livraison de façon complètement bénévole. Les producteurs associés à notre démarche de circuit court, proposent leurs produits sur notre boutique internet (Boutique Le Panier Buissonnier, sur la plate forme Coop Circuits). Les consommateurs ont jusqu'au mercredi soir pour composer et valider les paniers, pour que les producteurs aient le temps de les préparer et de nous les livrer. Les paniers sont payés à la distribution le vendredi à l'Ecole Buissonnière, entre 18h et 19h30.

Comment donner envie à de nouveaux habitants de rejoindre le mouvement ?

Le Panier Buissonnier est un marché en ligne. Vous faites votre marché à l'heure qui vous convient et vous venez récupérer votre panier le vendredi. Rejoignez nous pour que vos enfants retrouvent les yaourts de Jean-Luc, pour déguster le bon pain d'Olivier, les légumes frais et de saison de Nathalie, Amélie et Martin et tous les bons produits que notre territoire nous offre dans une ambiance chaleureuse.



Cet hiver, notre territoire sera possiblement victime de délestages de la part de RTE. Le SYDEC nous encourage à nous tenir informés des alertes sur la capacité du réseau.

Pour cela, il est vivement conseillé de télécharger l'application écoWatt sur smartphone ou bien de consulter le site www.monecowatt.fr

TENSIONS SUR LE RESEAU ELCTRIQUE



Depuis quelques temps, de nombreux dépôts sauvages se multiplient ça et là : que ce soit sur la voie publique (paquets de cigarettes, canettes,...), dans la nature (tuiles) ou au niveau du point du tri sélectif.

INCIVILITES

Outre le fait que cela soit polluant et nuisible pour notre environnement, cela est surtout répréhensible de sanctions par le code pénal. De 35€ d'amende pour le non-respect des règles de collecte des déchets à 135€ pour les dépôts sauvages, il est donc préférable de se rendre en déchetterie...

Horaires et jours d'ouverture sur www.sietomdechalosse.fr







INFORMATIONS COMMUNALES

VIDEO PROTECTION

Depuis mi-octobre, le système de vidéo protection est opérationnel et fonctionnel. Ce dispositif de 4 caméras permet d'avoir une vision d'ensemble des bâtiments communaux afin d'assurer leur protection. Il permet également d'avoir un œil sur les différents axes de circulation de jour comme de nuit.

Le protocole d'utilisation est très encadré puisqu'il est régi par un arrêté préfectoral délimitant les zones couvertes, ces dernières devant être signalées par des panneaux d'information. De plus, seuls les espaces publics peuvent être filmés et seule la personne habilitée (Mr le maire) peut visionner les images. Ces dernières, conservées durant 30 jours, sont à la disposition des gendarmes pour le besoin de leurs enquêtes.

Soucieux de faire travailler les artisans locaux, le conseil municipal a confié cette installation à la société PROTEC VIDEO LAND de Sainte Colombe pour un montant de 5 488€ TTC duquel il faut déduire une subvention FIPDR pour un montant de 2 200€. Le câblage entre les bâtiments a été réalisé par l'entreprise PLANTE Sébastien pour 447€ TTC.